



15ème législature

Question N° : 18910	De M. Gilbert Collard (Non inscrit - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > police	Tête d'analyse >Déontologie dans une enquête niçoise	Analyse > Déontologie dans une enquête niçoise.
Question publiée au JO le : 16/04/2019 Question retirée le : 09/07/2019 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conséquences de la loi du 20 avril 2016 relative aux obligations déontologiques des fonctionnaires. Cette loi renforce les mesures destinées à prévenir tout conflit d'intérêts. Or il ne semble pas que ces obligations prudentielles aient été observées dans le cadre d'une enquête préliminaire concernant un policier niçois et les traumatismes infligés à une septuagénaire. En effet, cette enquête a été confiée par le Parquet à une fonctionnaire supérieure hiérarchique qui ne serait autre que la concubine du policier mis en cause. De telles pratiques susceptibles de vicier la procédure appellent deux questions. Il lui demande pourquoi l'enquête préliminaire n'a pas été immédiatement confiée à l'Inspection générale de la police nationale et pourquoi, au vu des éléments désormais avérés, l'affaire n'a pas été dépaycée.